Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 23 février 2022, à 19 h, en vidéoconférence, le dépôt et la présentation du Projet de Règlement 330 – Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, a été donné par la conseillère Lyne Vachon et sera adopté lors d'une séance ultérieure.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE